

Définitions

On parle de bruit lorsqu'un ensemble de sons est perçu comme gênant. Cela en fait une notion subjective. Au-delà d'une certaine limite tous les sons sont gênants voire dangereux, même les sons agréables comme la musique. Le bruit constitue une nuisance majeure dans les milieux professionnels. Il peut provoquer des surdités mais aussi stress et fatigue qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé des travailleurs et la qualité de leur travail.

Le bruit chez les Sapeurs Pompiers

Thème :

-Les risques sanitaires liés à l'exposition au bruit chez les sapeurs pompiers

Objectifs :

Sensibiliser les sapeurs pompiers, leurs encadrants et les SSSM à la prévention des expositions aux bruits

Cibles :

- sapeurs pompiers
- conseillers de prévention
- SSSM

Références :

Mémoire de Formation Initiale SSSM "*Quand le bruit sort du silence*" disponible ici:

[http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Sante/Documents-en-ligne/PREVENTION/\(page](http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Sante/Documents-en-ligne/PREVENTION/(page)

Contenu :

Le rapport de l'ANSES est clair (ANSES, Risques sanitaires liés aux expositions professionnelles des sapeurs-pompiers, août 2019).:

« Il n'y a pas d'étude sur l'impact du bruit chez les sapeurs-pompiers. »

« Il n'a pas été identifié dans la documentation française consultée de recommandation particulière sur la prévention de l'exposition au bruit. »

« D'après le [National Institute for Occupational Safety and Health \(NIOSH\)](#) (agence fédérale américaine chargée de mener des recherches et formuler des recommandations pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) l'exposition des sapeurs-pompiers au bruit est évidente : sirènes, engins diesel, bruits de l'incendie... Des niveaux sonores à 120 dB ont pu être relevés lors d'intervention. »

L'exposition au bruit des sapeurs-pompiers français est inconsciemment admise par tous, puisque, *« ses audiogrammes sont réalisées lors des visites médicales systématiques avec un investissement en matériel non négligeable (cabines audiométriques, audiomètres) »*

Mais «[...] bon nombre de ces audiogrammes ne sont pas liés à l'étude de l'exposition au bruit en situation de travail [...]»

« Considérant les effets reconnus du bruit, par exemple, les liens entre presbycusie liée au vieillissement et la surdité acquise liée au bruit [...] il faudrait mieux prendre conscience de ce risque »

L'infirmière sapeur-pompier professionnelle de Classe Normale Clémence CHAMPION du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire a effectué son travail de recherche tutoré de fin de formation initiale sur l'exposition au bruit des sapeurs-pompiers « **QUAND LE BRUIT SORT DU SILENCE** »

Observation des cotations O du SIGYCOP

Elle observe que plus l'âge augmente, plus la cotation du O est élevée. Il existe une proportionnalité entre âge, ancienneté dans le poste et la gravité du O.

Elle a constaté que 52% des SPP non officiers du SDIS n'ont pas modifié leur cotation du O du SIGYCOP, et 35% ont vu le O du SIGYCOP se dégrader en perdant en moyenne 1.5 point par agent en 3 ans.

L'analyse des résultats des extractions des SIGYCOP l'amène à affirmer qu'il existe un lien établi entre l'avancée en âge et la diminution de la santé auditive chez les SPP non officiers, mais également entre l'ancienneté au poste (donc durée d'exposition) et diminution de la santé auditive.

Mais il est difficile d'attribuer ce qui relève réellement des conséquences de l'exposition professionnelle au bruit des SPP, par rapport aux expositions extra-professionnelles (vie personnelle), aux expositions professionnelles antérieures, aux antécédents de pathologies ORL, mais également à l'absence d'évaluation des conditions de pratique des audiogramme (appareillage, environnement bruyant ou pas, présence d'une fatigue auditive, d'acouphènes ...).

Evaluation métrologique de l'exposition au bruit des SPP

L'objectif du travail est d'évaluer les niveaux sonores auxquels les sapeurs-pompiers sont exposés à l'aide d'outil de mesure afin d'obtenir des résultats objectifs et normés, pouvant être comparés.

Deux stratégies de mesure sont communément admises dans la mesure de l'exposition au bruit. Les deux techniques de mesures seraient à prévoir pour une analyse optimale du niveau d'exposition au bruit des sapeurs-pompiers.

- La sonométrie : permettant d'effectuer des mesures du niveau sonore à un instant T, lors de certaines phases particulières de travail ou lors de l'utilisation de certains outils. Le sonomètre est alors positionné au plus près de l'oreille de l'opérateur.

- L'exposimétrie : permettant d'évaluer le niveau sonore soumis au travailleur sur une période donnée. Cette méthode demande l'installation d'un dosimètre fixé sur la personne (le plus souvent sur son épaule, à

proximité de l'oreille). L'opérateur garde le capteur pendant un temps de 3 heures continues, permettant ainsi de calculer le niveau d'exposition sur une journée de travail de 8 heures.

Seule la première méthode a été utilisée car la spécificité de l'activité sapeur-pompier (expositions ponctuelles de durée et niveaux très variables, non prévisibilité, polyvalence des tâches et missions) ainsi que de la variable de sollicitation opérationnelle sur une journée de garde à l'autre et entre SP (en fonction du grade, du CIS et des spécialités de chaque agent) ne permet pas de définir une journée type représentative.

Extraits des résultats :

<i>Outils / Engins / Situations</i>	<i>Mesures niveau sonores (dB)</i>	<i>Com</i>
Manœuvre EPSA	90.8 dB	(dép
Pompe hydraulique CMEGP	90.5 dB	(mis simp
Groupe thermique auxiliaire	92.9 dB	
Ventilateur Grand Débit	104.6 dB	
Scie Sabre SR	100.4 dB	
Moyenne deux-tons fenêtres fermées, au poste chef d'agrès	83.4 à 97.4 dB	(en f
Armement sifflet ARI	87.6 dB	(acti

Rappel :

Seuil	Paramètres
VAI déclenchant l'action	Exposition moyenne sur 8H
	Niveau de crête
VAS déclenchant l'action	Exposition moyenne sur 8H
	Niveau de crête
VLE <i>(valeur prenant en compte le taux d'atténuation lié au port de protections auditives)</i>	Exposition moyenne sur 8H
	Niveau de crête

VAI Valeurs d'Actions Inférieures : seuils à partir desquels des actions préventives doivent être entreprises.

VAS Valeurs d'Actions Supérieures : seuils à partir desquels des actions préventives doivent être entreprises et s'imposent (port de EPI notamment).

VLE Valeurs Limites d'Exposition : se définissent par les niveaux sonores à ne pas dépasser (risque important pour la santé, avec atteinte au niveau auditif non négligeable).

Conclusions :

L'exposition au bruit des sapeurs-pompiers est réelle et parfois même importante.

Les outils électrothermiques sont les sources les plus importantes de bruit, mais également les alarmes sonores normées (deux-tons, sifflet de fin de charge...). Il serait nécessaire de poursuivre la démarche en réalisant plusieurs exposimétries en et hors opération.

Ces mesures sont à utiliser à titre indicatif compte tenu de leur caractère ponctuel cependant elles apportent une tendance significative et objective pour l'évaluation du risque et doivent donc alerter sur l'existence de ce risque.

Bibliographie :

INRS Risque bruit

<https://www.inrs.fr/risques/bruit/ce-qu-il-faut-retenir.html>

ANSES Risques professionnels sapeurs-pompiers

<https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2018SA0066Ra.pdf>

Code du travail, *Titre III : Prévention des risques d'exposition au bruit*
(Articles R4431-1 à R4437-4)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGIS
